

n°33

Date de publication
17 octobre 2018

Date d'observation
16 octobre 2018

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- Colza

- **Grosses altises** : les insectes sont toujours en activité. Les parcelles à 3 feuilles et moins sont particulièrement exposées au risque, qui est élevé.
- **Pucerons verts** : quelques parcelles signalent une infestation de pucerons. Maintenir la surveillance.
- **Charançon du Bourgeon Terminal** : surveiller l'arrivée probable des insectes dans les prochains jours sur les parcelles de colza.



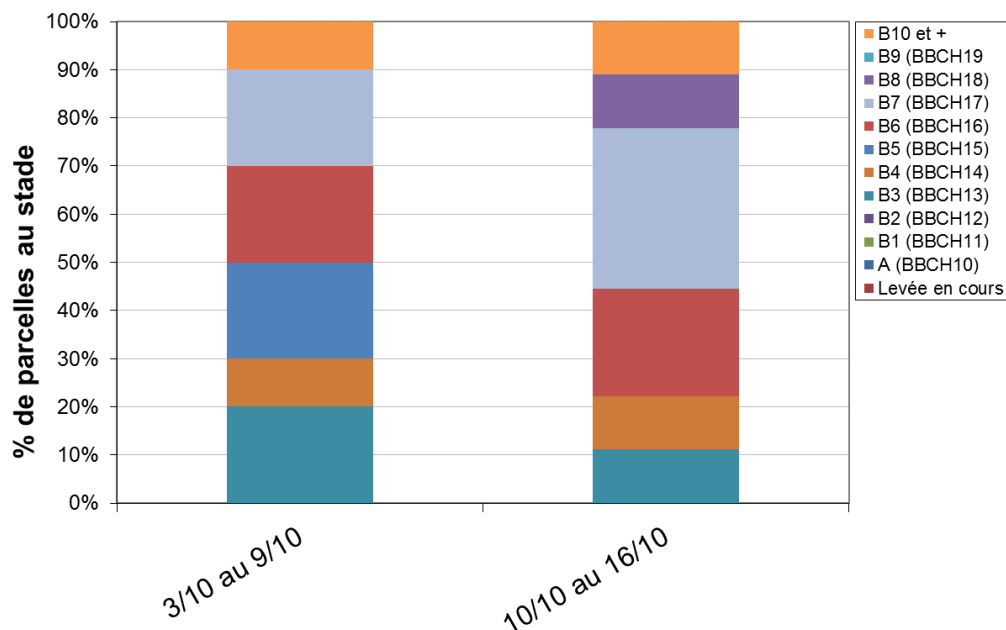
Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



Réseau 2018-2019

11 parcelles ont fait l'objet d'un suivi cette semaine parmi les 18 parcelles qui constituent le réseau. A noter que plusieurs parcelles sont ou vont être retirées du réseau, du fait des conditions très défavorables aux levées depuis le mois d'août.

Stade des colzas



Les parcelles du réseau sont comprises entre 3 et 10 feuilles, avec 80% des parcelles à 6 feuilles et plus. Attention toutefois car de nombreuses parcelles hors réseau, levées tardivement ou en cours de levée sont encore observées.

Ravageurs

- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES**

Reconnaissance : il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

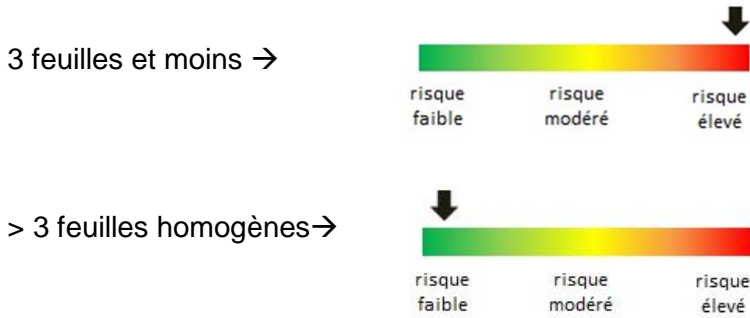
Piégeage : captures réalisées dans 9 parcelles sur 10. On compte en moyenne 21 insectes par parcelle, avec des captures allant de 1 à 31 insectes par parcelle.

Observation de dégâts sur plantes

2 parcelles encore au stade sensible, ont fait l'objet d'un suivi et indiquent des attaques sur 90 et 100% de plantes avec 40 et 45% de surface foliaire détruite.

Analyse du risque

La situation reste globalement identique à celle des semaines précédentes avec des colzas développés hors de danger, et des parcelles plus tardives très exposées, où les attaques sont importantes. Dans ce deuxième cas de figure le risque est élevé et doit être pris en compte pour maintenir la culture en place.



- **Puceron vert du pêcher**

Reconnaissance : les aptères ont un corps de forme ovoïde et nu, de couleur variable, souvent verdâtre. Les ailés sont quant à eux plus élancés, avec un abdomen vert à jaunâtre. La tête et les pattes sont noires.



Colonie de pucerons verts (crédit : Terres Inovia)

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 20% de plantes porteuses de pucerons

Observations : 2 parcelles sur les 4 suivies, indiquent des pucerons verts sur 80% des plantes.

Analyse de risque :

Le nombre de parcelles observées reste limité. Les situations où le puceron vert est observé concernent des parcelles où le colza est compris entre 7 et 10 feuilles, donc avec un risque de transmissions de viroses moins important.

- **Charançon du bourgeon terminal (CBT)**

Reconnaissance

Le CBT adulte mesure de 2.5 à 3.7 mm. Corps brillant et noir avec une pilosité courte clairsemée. Taches latérales blanches entre le thorax et l'abdomen. Extrémités des pattes rousses.



Charançon du bourgeon terminal
(Terres Inovia)



Baris (Terres Inovia)

Attention à ne pas confondre le CBT avec le baris des crucifères. Le baris présente un rostre beaucoup plus recourbé et sa nuisibilité pour la culture n'est pas avérée.

Période de risque : du développement des premières larves jusqu'au décolllement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, **c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque**. La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre à l'entrée de l'hiver.

Seuil indicatif de risque : aucun seuil pour ce ravageur.

La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. En effet, 10 à 15 jours après les premières captures, les femelles sont aptes à pondre. Les larves peuvent migrer des pétioles vers les cœurs et occasionner des dégâts importants par destruction du bourgeon terminal. Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible.

Observation : 4 parcelles sur 9 ont capturé quelques individus de charançons du bourgeon terminal. On dénombre entre 1 et 2 insectes par parcelle, ce qui ne constitue pas des captures significatives.

Analyse du risque : les captures remontées cette semaine sont très faibles et n'indiquent pas encore le début du vol. Néanmoins elles doivent inciter à surveiller attentivement l'arrivée du ravageur dans les parcelles.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

